Commune de BETTING

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 09

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 19 JANVIER 2022

<u>Absents excusés</u>: Fick Monique - Guida Hugues - Jochum Fabien - Oster Marc - Scheidt Bittmann Déborah - Schouller Dominique

Date d'envoi de la convocation : 13 janvier 2022

Adoption du procès verbal de la séance du 26 novembre 2021, par les conseillers présents à cette réunion.

INFORMATIONS et COMMUNICATIONS

SITUATION DES DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI

au 15.12.2021

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 52 (36 hommes + 16 femmes) dont 7 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de $41 \approx 79 \%$).

au 15.01.2022

figurer.

Le nombre de demandeurs d'emploi est de 50 (35 hommes + 15 femmes) dont 6 résidents du Foyer Horizon. Le nombre de personnes indemnisables est de 37 (≈ 74 %).

SITUATION DE LA TRESORERIE

Au 1^{er} décembre 2021, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 744 209,71 €. Au 1^{er} janvier 2022, la situation de la trésorerie présentait un solde créditeur de 767 835,79 €.

POINT 1: DECISION MODIFICATIVE n°1 DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le montant de la créance de TVA remboursé par Enedis pour les travaux d'enfouissement des réseaux de la rue Principale et de la rue des Fours à Chaux s'élève à 44 494,29 €. L'enregistrement comptable de cette recette en section d'investissement, implique également deux écritures d'ordre en dépenses et recettes d'investissement qui n'ont aucun impact sur la trésorerie. Pour permettre une prise en charge correcte de ces écritures, il convient d'ajuster les crédits estimés à 30 000 € au budget primitif, comme suit :

- ouverture de crédits en section d'investissement en dépenses au chapitre 041 article 2762 de 15 000 €,
- ouverture de crédits en section d'investissement en recettes au chapitre 041 article 2315 de 15 000 €.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget primitif 2021.

<u>POINT 2</u>: <u>RENONCEMENT AUX INSCRIPTIONS QUI GREVENT LES PARCELLES DU LOTISSEMENT NACHTWEIDE - IMPASSE DES SAULES</u>

Les parcelles de l'impasse des Saules - lotissement du Nachtweide sont grevées des inscriptions suivantes :

- un droit à la résolution au profit de la commune de Betting, conformément à un acte du 11 octobre 1995, et
- une restriction au droit de disposer en garantie de l'application du cahier des charges du règlement du lotissement et de la vente au profit de la commune de Betting, conformément à un acte du 11 octobre 1995. Pour simplifier les transactions immobilières qui concernent ce lotissement, il est recommandé de faire mainlevée pure et simple et consentir à la radiation entière et définitive des inscriptions du droit à la résolution et de restriction au droit de disposer et requérir son exécution à tous endroits où elle pourrait

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte la radiation de ces inscriptions et autorise le Maire à signer la mainlevée de ces restrictions.

<u>POINT 3</u>: <u>RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE FOURNITURE EN GAZ NATUREL DES</u> BATIMENTS COMMUNAUX

Le contrat de fourniture en gaz naturel des bâtiment communaux (mairie, centre socioculturel, salle de sport et école) arrive à échéance le 28.02.2022. Notre fournisseur actuel TotalEnergies ainsi que Gazprom Energy nous ont transmis leurs offres. La proposition de TotalEnergies étant plus avantageuse financièrement, le Maire propose au conseil municipal de conserver le même fournisseur. Le contrat prendra effet le 1^{er} mars 2022 jusqu'au 31 janvier 2025.

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à signer le contrat de fourniture en gaz naturel avec la société TotalEnergies.

POINT 4: APPROBATION DU REGLEMENT INTERNE DES AMENAGEMENTS CYCLABLES ET PIETONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FREYMING MERLEBACH (CCFM)

Le conseil communautaire a adopté le 16 décembre 2021, le nouveau règlement interne des aménagements cyclables et piétons.

Ces aménagements sont réalisés que sur les domaines public et privé de la commune, la CCFM ne procédera à aucune acquisition de terrain. La commune reste propriétaire de ces terrains et responsable en matière de police et sécurité.

Ce document fixe notamment les règles de partage des compétences entre la CCFM et les communes, qui s'appliquent pour les investissements nécessaires à la sécurité, l'entretien et le marquage et balisage des cheminements en agglomération et des itinéraires hors agglomération.

Le conseil municipal à l'unanimité, approuve les clauses du règlement interne des aménagements cyclables et piétons et autorise le Maire à signer celui-ci.

POINT 5: SUBVENTION A LA SOCIETE D'HISTOIRE DU PAYS NABORIEN

La Société d'Histoire du Pays Naborien (SHPN) nous sollicite pour le renouvellement de notre adhésion pour l'année 2022. Le montant de la cotisation annuelle est de 50 € : pour l'adhésion et l'abonnement au Cahier du Pays Naborien.

Le conseil municipal à l'unanimité, accepte de renouveler l'adhésion pour l'année 2022.

	Pour extrait conforme		
	Le Maire,		
	R. Rausch		
BRUN D.	FLAUSS L.	HAMAN J.	HELLERINGER KOPEC M.
ICIEK V.	LEVICKI R.	LINET F.	PERIC M.